



FORMATION L'ISLE



CONDUCTEUR-TRICE DE GRUES

CATÉGORIE B



www.fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Cette formation obligatoire a pour objectif d'augmenter **la sécurité** sur les chantiers et de renforcer **les connaissances théoriques et pratiques** dans l'utilisation des grues à tour pivotante. Elle permet **d'obtenir le permis définitif** de conducteur de grues à tour pivotante.

La formation se caractérise par des cours **théoriques**, complétés par une partie **pratique** qui se déroule au sein de l'entreprise et sous sa responsabilité.

Engins de levage et catégories

Catégorie B : Grues à tour pivotante

- Grues à tour fixe
- Grues à base tournante
- Grues à volée variable

Formation

- 1^{re} partie : Cours de "prévention des accidents" permettant d'obtenir **le permis SUVA B d'élève conducteur de grues à tour**
- 2^e partie : Formation pratique : s'accomplit au sein de l'entreprise, sous la responsabilité de l'employeur et la surveillance de professionnels qualifiés
- 3^e partie : Cours de "formation professionnelle" permettant d'acquérir **le permis définitif de conducteur de grues à tour** (permis SUVA B).

Obtention du permis d'élève (1^{re} partie)

Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• Être âgé de plus de 17 ans• Être employé d'une entreprise• Disposer de bonnes notions en langue française.
Certification	Permis SUVA B d'élève conducteur de grues valable dix mois au maximum , prolongation uniquement en cas d'échec à l'examen.
Examen	Examen théorique en fin de cours.
Durée	3 jours
Date-s	Plusieurs cours répartis durant l'année.
Lieu	Ecole de la construction, Tolochenaz

Prix

Prix hors taxe, selon le statut de votre entreprise	
Entreprise cotisante CPR*	CHF 330.00
Entreprise non-cotisante	CHF 396.00

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Formation pratique en entreprise (2^e partie)

Durée	Les participants doivent effectuer 600 heures d'expérience pratique sur les chantiers dont 150 heures sur une machine de la catégorie déterminée pendant la durée de validité du permis d'élève.
Lieu	En entreprise

Obtention du permis définitif (3^e partie)

Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none">• Être en possession d'un permis d'élève conducteur valable et justifier de 6 mois de formation pratique au minimum (et de 10 mois au maximum)• Être âgé de 18 ans révolus• Être employé d'une entreprise• Disposer de bonnes notions en langue française.
Certification	Permis SUVA B de conducteur de grues.
Examen	Examen théorique et pratique.
Durée	3 jours (y compris examen).
Date-s	Plusieurs cours répartis durant l'année.

Lieu Ecole de la construction, Tolochenaz

Prix

Prix selon le statut de votre entreprise	
Entreprise cotisante CPR*	CHF 620.00
Entreprise non-cotisante	CHF 744.00

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Inscription A l'aide du bulletin d'inscription fourni en pièce jointe.

Renseignements centresformation@fve.ch - 021 632 12 40

Contenu de la formation

Thèmes	Branches	Permis d'élève prévention des accidents	Permis définitif formation professionnelle
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Bases légales • Prévention emploi des grues • Engagemment des grues 	8 périodes	
Sécurité / Elingage	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité au travail • Sécurité de la grue • Maîtrise pratique de la grue • Calculs et rapports de travail • Elingage 	8 périodes	
Conduite de la grue / Calculs de charge / Rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul de volumes et poids • Conduite pratique de la grue • Rapport de travail 	8 périodes	
Grues à tour pivotante (catégorie B)			
Connaissances de base / Electricité / Elingage	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des terrains • Connaissances des fondations • Arrimage, élingage • Dangers de l'électricité 		8 périodes
Entretien / Mécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de la grue • Connaissances des moteurs • Lubrification 		8 périodes
	<u>Nombre total de périodes</u> Sous réserve de modifications	24 périodes	16 périodes